



APPEL A COTISATION FSE 2026/2027

Le **Foyer Socio-Éducatif (FSE)** est une association de type loi 1901, à but non lucratif et indépendante du collège.

Il finance des équipements permettant d'améliorer le cadre de vie des élèves durant leurs temps de pause : table de ping-pong, ouvrages pour le CDI, jeux de société, ballons et autres matériels de jeu, lots et décorations lors des animations proposées par le Conseil de la Vie Collégienne (CVC), goûters, bal de fin d'année, etc.

Le FSE **subventionne aussi** des **sorties scolaires, projections au cinéma, voyages UNSS**. Il subventionne aussi les **voyages pédagogiques** et permet ainsi de **réduire la participation** des **familles adhérentes***.

Le FSE fonctionne essentiellement grâce aux cotisations et aux actions ponctuelles telles que les ventes de photographies de classe, chocolats ou gâteaux. La cotisation s'élève à :

- 12 € pour le premier enfant scolarisé au collège ;
- 8 € pour chaque frère ou sœur scolarisé au collège la même année.

Paiement par carte bancaire de préférence, la procédure - paiement sécurisé - sera transmise par les professeurs principaux à la rentrée.

Le bureau du FSE

SITE <http://collegeaurignac.fr/fse>

MAIL fse@collegeaurignac.fr

** Si vous rencontrez des difficultés financières avérées, contactez la gestionnaire du collège : l'adhésion au FSE peut, sous certaines conditions, être prise en charge par le Fonds Social du collège.*